

~~~~~  
**COMMUNE DE BUSWILLER**  
~~~~~

***PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL***

Séance du 9 décembre 2019  
Sous la présidence de Monsieur Daniel ETTER, Maire

Nombre de conseillers élus : 11

Conseillers en fonction : 11

Conseillers présents : 8

**Membres présents :** Gérard BERBACH, Régis ERDMANN, Patrick KURTZ, Katia KLEIN, Nadine ASSENDONCK, Julien BURG, Mathias ISRAEL

**Membres absents :** Johnny KOHLER, Sylvie SQUILLACI (excusés), Jean-Jacques BRODUT

**ORDRE DU JOUR**

**1. Avis sur l'abrogation de la Carte Communale par la Communauté de Communes**

Vu la délibération du Conseil Municipal du 19 septembre 2005 approuvant la carte communale ;  
Vu la délibération du Conseil Communautaire du 24 janvier 2019 arrêtant le projet de PLUi du Pays de Hanau ;  
Vu la délibération du Conseil Municipal du 15 avril 2019 donnant un avis favorable au projet de PLUi du Pays de Hanau arrêté ;  
Vu l'article L.5211-57 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que le Conseil Communautaire devra abroger la carte communale, puis que cette carte communale sera définitivement abrogée par arrêté préfectoral,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de donner un avis favorable à l'abrogation de la carte communale par délibération du Conseil Communautaire et arrêté préfectoral ;
- de préciser que la présente délibération sera transmise à la Communauté de Communes.

**2. Décision modificative n° 1 au budget primitif 2019**

Le budget primitif 2019 en gestion générale ayant été adopté le 15 avril dernier alors que toutes les données permettant une ventilation correcte des crédits n'étaient pas encore connues,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la décision modificative n° 1 suivante :

Section d'investissement

Dépenses : c/1068 : + 737.30 €  
c/21312 : - 737.30 €

*Suivent les signatures de tous les membres présents :*